

C'est bien le cas de l'honorable député de Bellechasse.

...qui n'a pas encore parlé dans la Chambre, sur les autres membres qui se lèvent en même temps; mais ce privilège ne peut être accordé à moins qu'on ne le réclame pendant la législature qui suit la première élection de ce membre.

C'est exactement le cas de l'honorable député de Bellechasse. L'on sait bien que l'Orateur donne justice à tous les côtés et il est arrivé souvent que j'ai intercedé auprès des whips ministériels et des whips de l'opposition de Sa Majesté afin que le troisième parti, qui comprend plusieurs groupes, ait justice dans les débats. Mais le parti ministériel et l'opposition étant plus nombreux que le troisième parti, l'on doit s'attendre naturellement à ce qu'un plus grand nombre des membres de ces partis aient la parole au cours des débats. D'une manière générale, j'observe l'alternance des trois partis et c'est ce que je me propose de faire à l'avenir. En attendant, je demanderai à l'honorable député de Bellechasse, qui est un nouveau membre et une acquisition pour la Chambre de continuer son discours.

M. HEAPS: Monsieur l'Orateur,—

Divers MEMBRES: A l'ordre!

M. HEAPS: Je voulais parler de la décision de l'Orateur suppléant. Immédiatement après qu'il eut refusé la parole à mon collègue de Winnipeg-Centre-Nord (M. Woodsworth), j'ai protesté en présentant une motion et je ne sais pas comment on pourrait autrement faire appel d'une décision. Sans donner aucune raison, l'Orateur suppléant a simplement donné la parole à l'honorable député à qui vous demandez maintenant de continuer, et je désire savoir en vertu de quel droit il a refusé ma motion.

M. LAVIGUEUR: On n'a fait aucune motion. Une question d'application du Règlement a été soulevée et réglée et l'honorable député de Bellechasse a continué.

M. l'ORATEUR: Le greffier de la Chambre me dit que la motion a été faite alors que l'honorable député de Bellechasse avait déjà commencé son discours. On peut s'assurer des faits en consultant la minute de la Chambre.

M. HEAPS: Non seulement j'ai fait une motion, mais je pense que l'honorable député de Calgary-Ouest l'a appuyée.

M. l'ORATEUR: J'ai expliqué la décision et j'espère que les honorables députés s'y conformeront de bonne grâce.

M. HEAPS: Puis-je...

[M. l'Orateur.]

M. l'ORATEUR: A l'ordre! La question est réglée. Nul député ne peut être interrompu sans qu'il le permette et présentement la parole est à l'honorable député de Bellechasse.

M. HEAPS: Mais, monsieur l'Orateur...

Des MEMBRES: A l'ordre!

M. l'ORATEUR: Il ne saurait y avoir appel, car il n'y a pas de décision.

M. BOULANGER (texte): Monsieur le président, je ne sais pas si je suis dans l'ordre en faisant allusion à votre décision, mais je désirerais vous remercier pour les paroles si aimables et trop élogieuses que vous avez eues à mon adresse.

M. HEAPS: Ai-je le droit d'en appeler de la décision de M. l'Orateur suppléant?

M. l'ORATEUR: Je n'ai fait que déclarer ce qu'avait fait M. l'Orateur suppléant, qui m'a précédé au fauteuil. Si je ne me trompe, on en avait invoqué le Règlement et une décision fut rendue, alors il n'y a plus rien à dire; on ne peut en appeler de la décision. Mon honorable ami comprendra cela, j'espère.

M. HEAPS: Votre Honneur déclare-t-il que je ne puis maintenant en appeler?

L'hon. M. LAPOINTE: Mon honorable ami ne peut en appeler maintenant.

M. l'ORATEUR: J'ai déjà expliqué le Règlement de la Chambre.

M. HEAPS: Ne puis-je pas en appeler?

M. l'ORATEUR: Je prie l'honorable député de bien vouloir observer le Règlement de la Chambre.

M. BOULANGER (texte): Monsieur le président, maintenant que le calme est rétabli sur la mer troublée, surtout dans ce coin-là de la salle, j'espère qu'il me sera permis de reprendre le fil des remarques que j'étais à adresser à cette Chambre. J'étais à dire, quand on m'a interrompu, qu'une certaine idée introduite dans ce débat m'intéressait particulièrement. Cette idée a été énoncée par l'honorable député de Laval-Deux-Montagnes (M. Lacombe) à propos de l'immigration.

Si j'ai bien compris l'honorable député de Laval-Deux-Montagnes, il affirme que, si notre immigration était bien choisie, si on n'admettait au Canada que des gens désireux de travailler,—des gens en bonne santé,—il ne serait pas nécessaire de proposer dans cette Chambre une résolution du genre de celle présentée par l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Heaps). Cette question m'intéresse parce que, justement aujourd'hui, je recevais une requête de certains de mes électeurs me deman-